

**BUREAU SYNDICAL**

**REUNION DU 28 FÉVRIER 2011**

**Date de la convocation : 21 Février 2011**

**Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER**

**Présents :** Monsieur Henri LAURENT (1<sup>er</sup> Vice-Président)  
Monsieur Alain RENARD (2<sup>ème</sup> Vice-Président)

**Excusés :** Monsieur Bernard LAURET (3<sup>ème</sup> Vice-Président)  
Monsieur Anacléto ALFONSO (Secrétaire)

**DÉLIBÉRATION N° 2011-02-28 A  
MANDAT SPÉCIAL DÉPLACEMENT CHINE**

DÉLIBÉRATION N° 2011-02-28 A  
MANDAT SPÉCIAL DÉPLACEMENT CHINE

2011-02-28  
2011-02-28  
2011-02-28

Le Bureau Syndical,

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet aux assemblées locales de confier, par délibération, un mandat spécial à un ou plusieurs de ses membres.

Le mandat spécial correspond à la réalisation d'une mission réalisée dans l'intérêt de la collectivité limitée dans le temps et dans son objet.

**CONSIDÉRANT** que Madame La Présidente est amenée à représenter le Syndicat Mixte Gironde Numérique lors du déplacement du 6 au 14 mai 2011 en Chine?

**CONSIDÉRANT** que cette mission organisée par Aquitaine Europe Communication et l'IDATE est destinée à comprendre et analyser les écosystèmes liés à l'innovation numérique et les investissements réalisés dans les technologies numériques et éco-durables,

**CONSIDÉRANT** le coût de 5.000 € incluant les trajets en avion, les nuits d'hôtel et les petits-déjeuners, les repas, les transferts depuis ou vers l'aéroport et les déplacements sur les lieux des visites,

**CONSIDÉRANT** l'avance intégrale des 5.000 € faite par Aquitaine Europe Communication ;

Dans ces conditions, je vous propose, Messieurs :

- **DE CONFIER** un mandat spécial à Madame La Présidente sur le territoire de la Chine du 6 au 14 mai 2011, pour la représentation et dans l'intérêt des affaires du Syndicat Mixte,
- **DIT** que ce mandat spécial est valable pour le déplacement susvisé,
- **PRÉCISE** que le remboursement des frais liés à l'exercice de ce mandat spécial sera effectué sur présentation d'une facture émise par Aquitaine Europe Communication.

Nombre de membres présents: 3

Nombre de suffrages exprimés: 3

Votes :        Pour..... 3  
                  Contre.....0  
                  Abstentions....0

DÉLIBÉRATION N° 2011-02-28 A  
MANDAT SPÉCIAL DÉPLACEMENT CHINE

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

Le 28 FEV. 2011

Pour expédition conforme.

La Présidente  
du Syndicat Mixte Gironde Numérique



Anne-Marie KEISER

[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : [accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)